FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

F2 Coating Remover

Version: 1.0 · **Date de révision:** 14.11.2026 · **Remplace la version:** 09/2025

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	F2 Coating Remover
Type de produit	Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée	Décapant pour revêtements anti-adhérents F2. Pour usage grand public et professionnel, uniquement à l'extérieur.
Utilisations déconseillées	Utilisation à l'intérieur ou dans des espaces clos.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	F2 ECO Trading GmbH, Dommesgasse 16/31, 1110 Vienne, Autriche
Contact	info@f2eco.eu · f2eco.eu
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité	info@f2eco.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59 (24 h/24)
Belgique	Centre Antipoisons : +32 70 245 245 (24 h/24)
Luxembourg	Centre Antipoisons : 8002 5500 (numéro gratuit depuis le Luxembourg)
Suisse	Tox Info Suisse : 145 (depuis l'étranger +41 44 251 51 51, 24 h/24)
Tous les pays de l'UE	Numéro d'urgence européen : 112

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Classe et catégorie de danger	Mention de danger
Asp. Tox. 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Corr. 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Dangers physiques : non classé. Dangers pour le milieu aquatique : non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).



GHS05 (corrosion)



GHS08 (danger pour la santé)

Mention d'avertissement **Danger**

Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %. Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants déclarés :

- Hydrocarbures, C11–C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques
- Acide benzènesulfonique, dérivés 4-alkyles secondaires en C10-13

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer soigneusement la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un médecin.
Inhalation	Transporter à l'air frais et maintenir au repos. Consulter un médecin si la gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures de la peau et des yeux. En cas d'ingestion, l'aspiration dans les poumons peut provoquer de graves lésions pulmonaires et être mortelle.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical immédiat nécessaire. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau plein ; il peut propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non classé comme inflammable (point d'éclair > 75 °C), mais combustible. Des fumées toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie (notamment oxydes de carbone et oxydes de soufre).

5.3 Conseils aux pompiers

Les récipients exposés au feu peuvent être refroidis à l'eau. Porter un équipement de protection approprié.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir rubrique 8). Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les quantités importantes avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et transférer dans des récipients. Traiter les déversements importants comme des déchets industriels.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle : voir rubrique 8. Élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement à l'extérieur. Assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Tenir hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans les récipients d'origine bien fermés. Garder sous clef. Tenir à l'écart des sources de chaleur et protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la fiche technique et le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est indiquée pour les composants de ce mélange.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Utiliser uniquement à l'extérieur. Assurer une bonne ventilation.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.
Protection des mains	Porter des gants en caoutchouc résistant aux produits chimiques.
Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes-masque ; protection du visage en cas de risque d'éclaboussures. Protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166.
Protection de la peau	Porter des vêtements de protection appropriés.
Mesures d'hygiène	Se laver après utilisation et avant de manger. Ne pas manger, boire ni fumer sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Ambre
Odeur	Caractéristique
pH	Pas de données disponibles
Point d'éclair	> 75 °C
Température d'auto-inflammation	> 200 °C
Densité relative	Pas de données disponibles
Solubilité dans l'eau	Pas de données disponibles
Autres propriétés	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune condition connue susceptible de conduire à une situation dangereuse.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et gel.
10.5 Matières incompatibles	Pas de données disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n

Toxicité aiguë	Voies orale, cutanée et inhalation : non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux (Skin Corr. 1).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux (couvert par la classification Skin Corr. 1).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (Asp. Tox. 1).
Autres classes de danger	Mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique et répétée) : non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité	Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique. Aucun effet néfaste connu sur l'environnement en cas d'utilisation conforme aux instructions.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune information disponible.
12.7 Autres effets néfastes	Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les quantités importantes comme déchets industriels conformément à la réglementation locale. Ne pas déverser dans les égouts.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Les informations suivantes s'appliquent à l'ADR/RID, à l'ADN, à l'IMDG et à l'IATA.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 2586
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDES ARYLSULFONIQUES LIQUIDES contenant au plus 5 % d'acide sulfurique libre ; IMDG, IATA : ARYLSULPHONIC ACIDS, LIQUID with not more than 5 % free sulphuric acid
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de restriction en tunnels ADR (E). Quantité limitée : 5 L par emballage intérieur. Quantité exceptée : E1.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non pertinent.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations sur la révision

Version 1.0 du 14.11.2026, établie par F2 ECO Trading GmbH. Remplace la version 09/2025. Modifications par rapport à la version précédente :

- Rubrique 1 : coordonnées du fournisseur mises à jour (fournisseur UE : F2 ECO Trading GmbH) ; numéros d'appel d'urgence ajoutés.
- Structure alignée sur l'annexe II de REACH modifiée par le règlement (UE) 2020/878 (16 rubriques).
- Rubrique 2 : mentions de danger et conseils de prudence indiqués avec leurs codes et dans la formulation du CLP.

- Rubrique 2 : dangers pour la santé correctement attribués ; conseils de prudence indiqués avec des codes valides.
- Rubriques 5, 7 et 11 alignées sur la classification.
- Rubrique 14 : groupe d'emballage et désignation officielle de transport corrigés.

Texte intégral des mentions de danger de la rubrique 2

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. CLP : règlement (CE) n° 1272/2008. IATA : Association du transport aérien international. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. PBT : persistant, bioaccumulable et toxique. REACH : règlement (CE) n° 1907/2006. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. STOT : toxicité spécifique pour certains organes cibles. vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Remarque

Les informations de cette fiche de données de sécurité reposent sur l'état actuel de nos connaissances et sur la version précédente de cette fiche. Elles décrivent le produit du point de vue des exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit. Pour plus d'informations, voir la fiche technique, le mode d'emploi et l'étiquette, ou contacter le fournisseur.